

21/08/2020

Extrait du registre des assemblées de propriétaires**Association des Copropriétaires L'ENSOLEILLÉ, oorlogsinvalidenlaan 40 à westende**

donne rapport de
qui a eu lieu
à location

l'assemblée générale de propriétaires
samedi 08/08/2020 de 14h30 à 16h00
App.0001

Quorum	Liste de présences à consulter chez le syndic.	# quotités	#
	présent	605.00	2
	représenté par procuration	395.00	1
	absent	0.00	0
	total	1000.00	3

ordre du jour**1. Composition du bureau**

Président : M. Yassine Kabbaj
Comptage de voix : Mme Yvette Genon
Secrétaire : M. Frank Rouseré

2. Validité de l'assemblée

L'assemblée répond à la double majorité. Elle peut valablement délibérer et décider.

3. Rapport de l'assemblée du 17/10/2019

Il n'y a pas eu de remarques, ni d'ajouts sur le rapport.

4. Vérification, approbation et décharge des comptes

L'assemblée n'a pas de remarques sur le décompte 1 (A01), elle approuve les comptes et donne décharge au syndic.

Afin de prévoir l'ACP des moyens pour faire face aux dépenses, chaque propriétaire payera sur la compte en banque de l'ACP :

- 150 euro fin novembre 2020
- 150 euro fin février 2021
- 150 euro fin mai 2021

(afin de faciliter cette operation, un buletin de virement par versement est ci-inclus)

5. Prolongation du mandat du syndic

L'assemblée renouvelle le mandat du syndic pour 1 an.

6. Travaux à la toiture

Les travaux, budgetté à 27.368 euro TVAi, ont été commandé à dakwerken Danny Lefevre en Octobre 2019.

Execution est prévue pour Septembre.

Les fonds sont disponible : 30.318,73 euro.

7. Police d'assurance - changement

La police est souscrite auprès Ethias, la police y reste.

Après le renouvellement de la toiture, Ethias sera demandé de bien vouloir diminuer la fanchise augmentée.

8. Protection incendie

Le syndic demandera à ACS une proposition pour le placement des extincteurs, pictogrammes nécessaires et détecteurs de fumée.

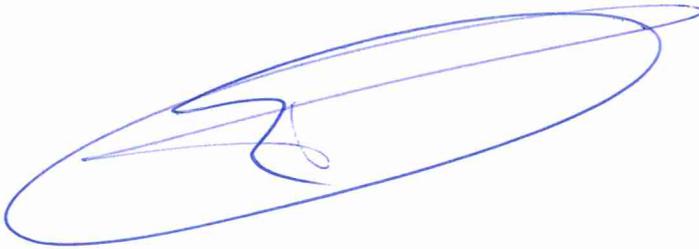
Cette proposition sera communiquée aux propriétaires pour bonne suite.

9. Divers - propositions des propriétaires / locataires

Veillez nous faire parvenir vos remarques éventuelles pour le 21/09/2020 au plus tard.

Quiconque se sent lésé par une décision peut, conformément à la loi, porter plainte auprès du juge de paix. Toutes les décisions deviennent définitives le 08/12/2020 sous réserve de plaintes fondées.

pour le syndic, Frank Rouseré

A large, stylized handwritten signature in blue ink, enclosed within a blue oval shape.